

DELIBERATION N° 2014/245

Autorisant le maire à signer une convention de partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et la commune de Dumbéa relative au financement des actions de coordination des intervenants éducatifs et judiciaires dans le cadre du contrat local de sécurité 2011-2015

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 10 juillet 2014,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU le Contrat d'Agglomération du Grand Nouméa 2011-2015 du 18 mars 2011,
VU le Contrat Local de Sécurité 2011-2015 du 13 mars 2012,
VU la note de synthèse n°2014/46 du 16 juin 2014,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances », entendue en séance du 24 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire de Dumbéa est autorisé à signer une convention de partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et la commune de Dumbéa relative au financement des actions de coordination des intervenants éducatifs et judiciaires dans le cadre du Contrat local de sécurité 2011-2015 pour l'exercice 2014.

ARTICLE 2 /

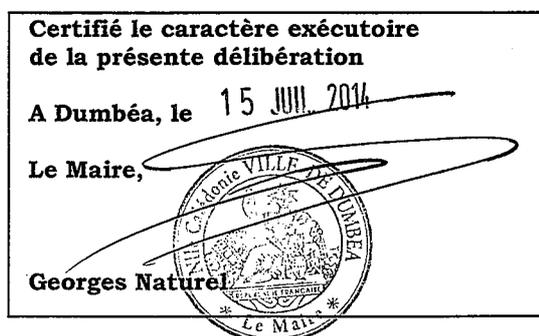
La recette correspondante d'un montant de 5 millions de francs CFP (5 000 000 FCFP) sera imputée au chapitre 74, article 7472 intitulé « Participations de la Nouvelle-Calédonie » année 2014.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

Le Maire et le trésorier de la province Sud, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 10 JUILLET 2014

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 10 JUILLET 2014



<u>DESTINATAIRES :</u>	
GVT	1
SG	1
AFFICHAGE	1
SERVICE DES FINANCES	2
CONTRAT D'AGGLOMERATION	1
TPS	1
DCJSP	1
SAS	1